REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

3^{ème} RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003



ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

Avec l'appui financier et technique de













UNFPA

Union Européenne

UNICEF

PNUD

Japon

Chine

Bangui, juin 2005

3^{ème} RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003



ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

rédigé par

M. Nick LASSET BIKOO, Statisticien Démographe

Et

M. Fr'ed'eric~KOBELEMBI,~D'emographe

PRÉFACE

RÉSUMÉ

L'analyse de l'État matrimonial et de la Nuptialité en RCA à partir des données du RGPH03, répond à l'un des objectifs de l'opération, à savoir « **Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ».** L'étude contribuera à l'atteindre par la description et l'analyse de la situation matrimoniale, de ses tendances et variations, l'analyse de la nuptialité des célibataires selon les milieux de résidence et leurs caractéristiques sociodénographiques, l'identification des principales implications des résultats de l'analyse et la formulation des recommandations conséquentes.

L'analyse des données sur l'état matrimonial et la nuptialité de la population âgée de 12 ans ou plus issues du RGPH03 a mis en exergue un certain nombre de comportements matrimoniaux. La structure matrimoniale est dominée par la prédominance des personnes en union. Cette répartition est très différenciée selon la région de résidence et le milieu de résidence. Quoiqu'il en soit, les comportements restent dominés par certaines pratiques caractéristiques des systèmes matrimoniaux en Centrafrique à savoir :

- les hommes choisissent presque toujours des femmes moins âgées qu'eux ;
- une entrée précoce en union surtout chez les filles ;
- la pratique de la polygamie qui touche environ 13% des hommes et 20% des femmes présente d'importantes disparités, notamment en fonction de l'appartenance ethnique bien qu'il soit en recul depuis 1988;

L'étude de la nuptialité des célibataires a mis en évidence les différences appréciables entre les hommes et les femmes. Il a été observé, notamment que les hommes se marient en moyenne 6,9 ans plus tard que les femmes. Cette différence de comportement présente des disparités non seulement selon la région et le milieu de résidence, mais aussi en fonction des caractéristiques individuelles de la population. Ainsi, par exemple, plus le niveau d'instruction est élevé, plus tardive est la conclusion d'une union conjugale chez l'homme ou la femme.

De 1988 à 2003, l'âge moyen au premier mariage est passé de 24,1 ans à 26,4 ans pour les hommes et de 18,8 ans à 19,5 ans pour les femmes. On note que la différence de calendrier entre les deux sexes est restée stable au cours de la période et que la RCA connaît un raccourcissement appréciable du calendrier d'entrée en première union.

Enfin, les principales implications qui découlent des résultats de l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité en RCA, sont de trois (3) ordres et s'expriment en termes d'écart d'âge important entre conjoints en faveur de l'homme, de précocité de l'entrée en union surtout chez les filles et de veuvage. Des études plus fines seront une opportunité pour une meilleure connaissance de la nuptialité.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	
RÉSUMÉ	II
TABLE DES MATIÈRES	111
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
LISTE DES CARTES THÉMATIQUES	VIII
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	IX
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I: CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS	3
1.1 Contexte international	3
1.2 Contexte national	4
1.3 Justification	5
1.4 Objectifs	5
CHAPITRE II : CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	5
2.1 Sources des données, Méthode et Niveaux d'analyse	6
2.1.1 Sources des données 2.1.2 Méthode et Niveaux d'analyse	
2.2 Définitions des concepts, des variables et des indicateurs	
2.2.1 Les concepts	
2.3 Évaluation des données et Limites de l'étude. 2.3.1 Contexte. 2.3.2 Avantages comparatifs par rapport au recensement de 1988. 2.3.3 Résultats de l'évaluation	88 88
CHAPITRE III : PRÉSENTATIONS DES RÉSULTATS	
3.1 CARACTERISTIQUES DE L'ETAT MATRIMONIAL	11
3.1.1 Situation d'ensemble	
3.1.1.1 Situation par sexe et milieu de résidence	
3.1.1.2 Situation selon les Régions administratives. 3.1.1.3 Situation selon les préfectures.	
3.1.1.4 État matrimonial et Niveau d'instruction.	12
3.1.1.5 État matrimonial et appartenance ethnique.	
3.1.1.6 Etat matrimonial et Religion	

SEXE MASCULIN	88 et 1988-2003.
3.2 Analyse des composantes de l'état matrimonial	15
3.2.1 Les personnes en union	16
3.2.1.1 Structure des personnes en union par groupe d'âge et sexe.	
3.2.1.2 Écarts entre les âges des conjoints.	
REGIONS	17
Milieu de résidence	17
PREFECTURE	18
Milieu de résidence	18
ETHNIE DU MARI	18
Milieu de résidence	
3.2.1.3 Les types d'union	
3.2.2 Les ruptures d'union	
3.2.2.1 Situation des ruptures d'union	
a) Situation d'ensemble par sexe et par milieu de résidence des ruptures d'union	23
b) Structure par âge et sexe	
c) Situation des ruptures d'union selon la préfecture	
d) Situation des ruptures d'union selon le niveau d'instruction	
3.2.2.3 Situation par âge et sexe des célibataires.	
3.3 Calendrier et Intensité de la Nuptialité	
3.3.1 Calendrier de la nuptialité	
3.3.1.1 Age moyen au premier mariage selon le sexe et par milieu de résidence	
3.3.1.2 Age moyen au premier mariage selon la région et par sexe	
3.3.1.3 Age moyen au premier mariage selon la préfecture et par sexe.	
3.3.1.4 Variation selon les caractéristiques individuelles	
a) Age au premier mariage et niveau d'instruction	
b) Age au premier mariage et groupe ethnique	31
c)Age au premier mariage et religion	32
3.3.1.5 Évolution du calendrier de la Nuptialité.	32
3.3.2 Intensité de la Nuptialité	
CHAPITRE IV : IMPLICATIONS DES RESULTATS ET	34
RECOMMANDATIONS	34
5.1 Les implications des résultats	34
5.2 Recommandations	35
CONCLUSION GENERALE	37
BIBLIOGRAPHIE	38
ANNEXES	39
LES TABLES DE NUPTIALITE	39

LISTE DES TABLEAUX

- <u>Tableau NUP01</u>: Rapports de vraisemblance des types d'union.
- <u>Tableau NUP02</u>: Répartition en % de la population de 12 ans et plus selon l'état Matrimonial, le sexe et le milieu de résidence.
- <u>Tableau NUP03</u>: Répartition en % de la population de 12 ans ou plus par région et selon l'état matrimonial.
- <u>Tableau NUP04</u>: Répartition en % de la population de 12 ans ou plus par préfecture selon l'état matrimonial.
- <u>Tableau NUP05</u>: Répartition en % de la population âgée de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction et l'état matrimonial, par sexe.
- <u>Tableau NUP06</u>: Répartition de la population de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial et l'appartenance ethnique.
- <u>Tableau NUP07</u>: Etat matrimonial de la population selon l'appartenance religieuse.
- **Tableau NUP08:** Evolution de l'Etat matrimonial au cours des périodes inter censitaires 1975-1988-2003.
- <u>**Tableau NUP09**</u>: Evolution de l'état matrimonial par milieu de résidence au cours des périodes inter censitaires 1975-1988-2003.
- <u>Tableau NUP10</u>: Ecart d'âges moyen (en années) entre conjoints parmi les couples monogames selon la région par milieu de résidence.
- <u>Tableau NUP11</u>: Ecart d'âges moyen (en années) entre conjoints parmi les couples monogames selon les préfectures, par milieu de résidence.
- <u>Tableau NUP12</u>: Ecart d'âges moyen (en années) entre conjoints parmi les couples monogames selon l'ethnie du mari, par milieu de résidence.
- <u>Tableau NUP 13</u>: Pourcentage d'endogames parmi les couples monogames selon la région par milieu de résidence.
- <u>Tableau NUP 14</u>: Pourcentage d'endogames parmi les couples monogames selon l'ethnie du mari par milieu de résidence.
- <u>Tableau NUP 15</u>: Répartition des maris ayant une épouse dans un même groupe ethnique par milieu de résidence et selon le niveau d'instruction.
- <u>Tableau NUP 16</u>: Répartition des maris ayant une épouse dans un même groupe ethnique par milieu de résidence et selon l'ethnie.
- <u>Tableau NUP 17</u>: Répartition(%) de la population en union selon le sexe et la forme d'union.
- <u>Tableau NUP18</u>: Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon le milieu de résidence et la région administrative.
- **Tableau NUP19 :** Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon les préfectures.
- <u>Tableau NUP20</u>: Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon les groupes ethniques.
- <u>Tableau NUP21</u>: Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon les religions.
- <u>Tableau NUP22</u>: Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon le niveau d'instruction.
- <u>**Tableau NUP23:**</u> Proportion des personnes en rupture d'union selon le sexe par type de rupture.

<u>Tableau NUP24:</u> Proportion des personnes en rupture d'union selon les types de rupture, par milieu de résidence.

<u>Tableau NUP25</u>: Proportion des personnes en rupture d'union selon la préfecture, par types de rupture.

<u>Tableau NUP26</u>: Proportion des personnes en rupture d'union selon le niveau d'instruction.

<u>Tableau NUP27</u>: Age moyen au premier mariage(en années) selon le sexe et par milieu de résidence.

<u>Tableau NUP28</u>: L'âge moyen au premier mariage selon les régions administratives.

<u>Tableau NUP29</u>: Age moyen au premier mariage selon les préfectures.

<u>Tableau NUP30</u>: Age au premier mariage (en année) selon le sexe et le niveau d'instruction.

<u>Tableau NUP31</u>: Age moyen au premier mariage selon le sexe et l'ethnie.

<u>Tableau NUP32</u>: Age au premier mariage selon le sexe et la religion.

Tableau NUP33: Table de nuptialité des célibataires RCA.

<u>Tableau NUP 34</u>: Intensité de la nuptialité des célibataires selon le sexe.

<u>Tableau NUP 35</u>: Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe depuis 1960.

<u>Tableau NUP36</u>: Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence depuis 1960.

LISTE DES GRAPHIQUES

<u>Graphique NUP01</u>: Proportion en % des hommes et des femmes en union par groupe d'âge et sexe.

<u>Graphique NUP 02</u>: Proportion des personnes en situation de veuvage selon le groupe d'âge et le sexe.

<u>Graphique NUP 03</u>: Proportion des personnes en situation de divorce selon le groupe d'âge et le sexe.

<u>Graphique NUP 04</u> : Proportion des personnes en situation de séparation selon le groupe d'âge et le sexe.

Graphique NUP05: Répartition en % des célibataires selon les groupes d'âges et le sexe.

LISTE DES CARTES THÉMATIQUES

<u>Carte NUP01</u>: Ecarts d'âge moyen entre conjoints selon les régions administratives

<u>Carte NUP02</u>: Taux de polygamie selon les régions administratives

<u>Carte NUP03</u>: Taux de polygamie selon les préfectures

<u>Carte NUP04</u>: Proportion des veufs(ves) selon les préfectures

<u>Carte NUP05</u>: Age moyen au premier mariage (hommes)

<u>Carte NUP06</u>: Age moyen au premier mariage (femmes)

Carte NUP07: Ecart d'âge au premier mariage entre homme et femme

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

CEA: Commission Economique pour l'Afrique

CEMAC: Commission Economique et Monétaire pour l'Afrique Centrale

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le Développement

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

FF: Femme au Foyer

IFORD : Institut pour la Formation et la Recherche Démographique

MICS: Enquête à Indicateurs Multiples

ND: Non déclaré

ODM: Objectifs du Développement du Millénaire

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PAS: Programme d'Ajustement Structurel

PNP: Politique Nationale de Population

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

UNICEF: Fonds de Nations-Unies pour l'Enfance

CDE: Convention des Droits de l'Enfant

CEDEF: Convention relative à l'Elimination de la Discrimination à l'égard de la femme.

RCA: République Centrafricaine

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

EDS-RCA 94/95 : Enquête Démographique et de Santé en RCA année 94/95

Tp: Taux de polygamie

Em : Nombre moyen de femme par homme en union

Ep : Nombre moyen de femme par homme polygame

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les pratiques matrimoniales occupent une place importante dans toutes les sociétés et dans la société centrafricaine en particulier. L'état matrimonial et la nuptialité, qui font l'objet du présent rapport, font partie des caractéristiques sociodémographiques fondamentales. Ils renseignent sur l'existence au sein des populations du célibat, des unions (libres, consensuelles, légales, religieuses ou coutumières) et du devenir de ces unions car toute union est nécessairement rompue tôt ou tard par le décès du conjoint (veuvage), par le divorce ou la séparation.

Généralement ce type d'étude traite essentiellement de mariages ou unions légitimes, définis comme « un acte social qui unit un homme et une femme dans le but de mettre ensemble leurs intérêts tant matériels que moraux et de contribuer ainsi a la procréation de l'espèce humaine »¹. Mais le mariage est difficile à définir car sa forme varie d'une civilisation à une autre.

Dans les sociétés africaines et plus particulièrement dans les sociétés centrafricaines, le mariage est beaucoup plus l'union de deux familles que de deux personnes, bien que sa conception moderne ait pris de plus en plus forme dans nos habitudes au regard des mesures socio démographiques prises dans le domaine de l'État matrimonial². Le mariage est donc le fondement de la famille, considéré comme la cellule de base de la société. Les principaux traits qui le caractérisent sont essentiellement, la procréation, la polygamie pour faire subsister le mariage sans enfant, le versement de la dot, la précocité d'entrée en union pour le sexe féminin, l'entrée de presque toutes les femmes en union, la fonction de chef de ménage révolue aux hommes...

Cette conception fondamentale du mariage rend souvent difficile la collecte des données sur ce phénomène et ne permet pas toujours de délimiter les contours de la notion de mariage en Afrique et plus particulièrement en RCA à travers les enquêtes ou recensements. En fait, le mariage tel que collecté lors de cette opération, tient compte de toutes les formes d'union sans exception à savoir l'union légale, l'union consensuelle, l'union libre, l'union religieuse et coutumière... Cette forme officielle de mariage fixée par le Code de la famille demeure peu pratiquée et est supplée par les mariages coutumiers et religieux ou par une toute autre forme d'union. C'est ainsi que dans le présent rapport nous ne parlerons qu'en terme d'union et non de mariage.

Depuis quelques années, les études réalisées sur la question montrent que le mariage, quel qu'en soient les circonstances, semble être en régression. La monogamie est le type d'union le plus fréquent en RCA malgré la persistance de l'union polygamique qui demeure l'une des caractéristiques des systèmes matrimoniaux centrafricains.

Par ailleurs, les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS 1994/95) ont montré que les autres pratiques matrimoniales sont constituées du célibat qui reste important et les ruptures d'union sous forme de divorces, de veuvage ou de séparation de corps qui représentent des problèmes sociaux surtout pour l'épanouissement des femmes et le développement des enfants. Au regard, d'une part, de la précarité des conditions de vie des centrafricains qui pourraient avoir un impact sur leurs pratiques matrimoniales, et d'autre part de la caducité des informations en la matière depuis plus d'une dizaine d'année, les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 offrent une opportunité

1

¹ Analyse de la Nuptialité, Françoise GUBRY, les documents pédagogiques de l'I.F.O.R.D, Juillet 1984.

² Loi n 97.013 du 11 novembre 1997, portant code de la famille.

de mettre à jour la photographie des états matrimoniaux et de la nuptialité en République centrafricaine en ce début du 3^{ème} millénaire.

L'intérêt de cette étude réside dans la recherche d'une meilleure compréhension du mode de vie de la population centrafricaine et de son évolution dans le temps afin de proposer des stratégies adaptées dans un contexte où la République centrafricaine est frappée de plein fouet par la pandémie du SIDA, les difficultés socioéconomiques et les problèmes de santé de la reproduction surtout chez les adolescentes et des jeunes sur fond de la persistance des pratiques culturelles néfastes à la santé et à l'épanouissement de la femme (mariage précoce, valorisation de la femme à travers la fécondité, statut de la femme relégué au second plan, etc.).

Les analyses effectuées dans la suite, portent sur deux thèmes complémentaires à savoir l'état matrimonial et la nuptialité. Le présent rapport est articulé autour des chapitres ci-après : le premier chapitre traite du contexte, de la justification et des objectifs, le deuxième aborde les considérations méthodologiques, le troisième chapitre présente les résultats des thèmes « état matrimonial » et « nuptialité », et le quatrième met en relief les implications démographiques, sociales et économiques découlant des résultats de l'étude, ainsi que les recommandations y relatives.

CHAPITRE I: CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

1.1 Contexte international

Au plan international, la dimension population constitue un volet important du développement. Parmi cette population, une attention particulière est accordée à l'épanouissement et au développement des femmes, enfants et jeunes qui constituent les couches les plus vulnérables. C'est dans ce cadre que les Agences du Système des Nations Unies ont successivement organisé des conférences qui ont mis tout d'abord en relief des facteurs socioculturels, politiques et économiques entravant la protection et la promotion des droits de la population en générale et ceux des femmes, des adolescents et des jeunes en particulier (précocité et instabilité des unions, mono parenté, etc.) et par la suite ont proposé des orientations stratégiques en vue de promouvoir la santé de la reproduction et le développement socioéconomique de ces groupes vulnérables. Parmi ces conférences, on peut citer entre autres :

- Le sommet mondial sur l'enfance de 1990 de New York (USA) où tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'étaient engagés à tout mettre en œuvre pour assurer la survie, le développement, la protection des femmes et des enfants conformément aux 27 objectifs fixés dont l'objectif N° 27 relatif à l'acquisition grandissante par les individus et les familles des connaissances, des compétences et des valeurs requises pour de meilleures conditions de vie qui sont devenues possibles grâce aux différents moyens d'éducation y compris les mass média, d'autres formes de communication modernes et traditionnelles et d'action sociale, avec une efficacité mesurée en ce qui concerne les changements de comportements.
- la Conférence africaine sur la population et le développement (1992) ;
- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire (Egypte) de 1994) dont le point culminant porte sur les responsabilités familiales, les comportements discriminatoires au sein des familles fondés sur la préférence pour les garçons, l'équité en matière successorale, la stabilité familiale, le caractère polymorphe de la famille, la responsabilité dans la santé en matière de sexualité et de procréation ...;
- la Conférence Internationale sur les femmes de Beijing (Chine, 1995);
- Le sommet mondial sur le développement humain de Copenhague ;

Par ailleurs, sur l'initiative de l'Organisation des Nations Unies, la Convention relative aux Droits des enfants (CDE) et la Convention relative à l'Elimination de toute de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) ont été formulées et ratifiées par l'ensemble des Etats membres. Ces conventions ont mis un accent particulier sur la survie, notamment, la santé y compris celle de la reproduction, l'éducation et la protection des femmes et des enfants, l'éducation familiale, l'égalité dans le mariage et les rapports familiaux, les responsabilités en tant que parent, le choix libre du conjoint, les fiançailles, l'élimination des stéréotypes relatifs aux rôles sexuels et les pratiques qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou la supériorité de l'un ou de l'autre sexe...

En 2002, les Chefs d'Etat et du Gouvernement des pays membres des Nations Unies ont souscrit à la déclaration du sommet du millénaire pour le développement et se sont engagés à atteindre les 8 Objectifs et 16 cibles dont l'échéance est prévue pour 2015.

L'ensemble de ces dispositions devraient permettre aux pays de mettre en place un cadre dans lequel les familles et les communautés pourront s'épanouir d'une manière harmonieuse et équilibrée. C'est dans les unions que ces dispositions doivent prendre corps.

1.2 Contexte national

La République centrafricaine fait partie des pays de la sous région où les personnes âgées de moins de quinze ans représentent près de 45 % de la population totale et les femmes plus de la moitié (52%). Les niveaux de la fécondité et de la mortalité restent encore élevés. L'entrée en union est précoce et est souvent géré par des coutumes rigides. Les normes sociales sont encore favorables aux unions précoces. Or celles-ci entraînent une sexualité précoce qui porte atteinte à la santé.

Le Gouvernement Centrafricain qui, d'une part, a adhéré aux orientations stratégiques de ces différentes conférences internationales et, d'autre part, a ratifié différentes conventions (dont la CDE et la CEDEF) et a souscrit à la déclaration et aux. Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM), s'est résolument engagé à mettre en œuvre des politiques et programmes de santé de la reproduction adaptés et réalistes en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la croissance à savoir, la Politique Nationale de la Population (PNP) de 1999, la Politique Nationale de la Promotion de la Femme (PNPF) formulée en 2002, le Code de la famille, la Politique Nationale de la Santé de la Reproduction (PNSR) d'octobre 2003...

La place et le rôle du mariage ou union dans le fonctionnement de la société centrafricaine, ainsi que les intérêts divers qu'il suscite, font partie des préoccupations aussi bien du gouvernement que des O.N.G. et autres partenaires au développement. En effet, le mariage demeure en Centrafrique un fait social essentiel par lequel la famille se constitue. La constitution de la République Centrafricaine votée en 2004 en son article 6 stipule que « le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la famille ».

Face à la diversité culturelle perceptible notamment à travers des rites, pratiques et comportements parfois contradictoires en matière d'unions conjugales, les pouvoirs publics centrafricains ont exprimé en 1994 le besoin d'unifier le droit et les règles relatives au mariage. Cette initiative s'est concrétisée par l'adoption en 1997 du code de la famille et des personnes, qui constitue désormais la seule référence légale pour des questions matrimoniales. Cette loi, en son Article 200 définit le mariage comme« l'union entre un homme et une femme résultant d'une déclaration de volonté libre et consciente de se prendre pour époux reçu en la forme solennelle par un Officier de l'Etat civil (.).», consacre la monogamie et règle les questions de succession à travers la filiation patrilinéaire. Elle offre également aux futurs conjoints la possibilité d'opérer un choix sur le type et la forme de mariage de leur convenance. Il importe de souligner aussi que le code de la famille et des personnes représente un cadre juridique idéal dans lequel les différents acteurs sociaux expriment leur engagement en faveur d'une réglementation, d'une part, protectrice des droits matrimoniaux et, d'autre part, combattant toute forme de discrimination raciale, ethnique, sexuelle, lutte contre les unions précoces et forcées, la polygamie de fait ou imposée à la femme, l'instabilité conjugale, la fréquence des ruptures d'unions...

Par ailleurs, la position gouvernementale contre la mono parenté (donc pour le renforcement du mariage légal) ressort clairement dans la Déclaration de la politique nationale de la promotion de la femme. Cette préoccupation s'inscrit dans la volonté d'accorder au mariage des valeurs universellement admises et dénuées de toute forme de discrimination.

Si ces différents traits généraux s'observent encore de nos jours, leur évolution apparaît progressivement du fait de la modification de l'environnement socio-économique de la société centrafricaine. Celle-ci a influé sur les modes de constitution de la famille et de vie familiale entraînant des changements profonds dans la composition et la structure familiale.

Elle se traduit notamment par le relâchement des contraintes familiales et claniques quant au choix du conjoint, la nucléarisation des ménages, l'abandon de la grande polygamie et, surtout, une entrée de plus en plus tardive des femmes en première union du fait de la généralisation de l'éducation même si la situation en la matière diffère d'une région à une autre (Sala-Diakanda, 1992). La notion traditionnelle des fonctions parentales et domestiques ne correspond plus aux réalités et aux aspirations actuelles dans la mesure où un nombre toujours croissant des femmes exercent un emploi rémunéré hors du foyer conjugal.

Etant donné que la nuptialité est un déterminant important de la fécondité, qui est elle-même un élément de la dynamique démographique, il est nécessaire de savoir et comprendre les différents comportements matrimoniaux à travers les caractéristiques issues des données du RGPH 2003. En effet, une analyse comparative combinant les données du RGPH de 2003 et celles du RGP de 1988 permet de dégager des tendances instructives sur le comportement dans le temps et l'espace des indicateurs tels que les pourcentages relatifs aux différentes modalités de la situation matrimoniale (célibataire, en union, marié(e)/en union, en union avec deux femmes, en union avec trois et plus, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)), le taux de polygamie et son intensité...

1.3 Justification

La République Centrafricaine devrait disposer d'un certain nombre de sources de données lui permettant en tout lieu et en tout temps d'évaluer l'état matrimonial et la nuptialité de sa population. Malheureusement les services de l'Etat civil qui devraient fournir ces données ont une couverture géographique limitée et accusent une faible performance pour permettre au Gouvernement et ses partenaires au développement de disposer des informations fiables et pertinentes sur le sujet.

Afin de combler ces lacunes, certaines opérations coûteuses comme l'enquête socio anthropologique sur le Code de la Famille qui a consacré un thème sur le mariage du point de vue sociologique, les enquêtes à indicateurs multiples (MICS 1996 et 2000) et l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-RCA 1994/95) constituent des occasions de disposer de données sur l'état matrimonial et la nuptialité. Malheureusement, ces données demeurent insuffisantes et certaines non mises à jour.

C'est pourquoi, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation, qui a l'avantage de recueillir des données exhaustives et désagrégées jusqu'au niveau des plus petites unités administratives (villages, quartiers), constitue un cadre idéal pour la mise à jour des informations y relatives.

1.4 Objectifs

L'objectif général du RGPH de 2003 est de déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population centrafricaine.

La présente étude y contribuera en s'employant à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Décrire et analyser la situation matrimoniale, ses tendances et ses variations;
- Analyser la nuptialité des célibataires selon les milieux de résidence et les caractéristiques sociodémographiques ;
- Ressortir les principales implications sociales des résultats de l'analyse et
- Formuler des recommandations conséquentes.

CHAPITRE II: CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

2.1 Sources des données, Méthode et Niveaux d'analyse

2.1.1 Sources des données

Les données de cette étude proviennent principalement du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de décembre 2003 (RGPH03), et sont complétées par celles des opérations de collecte antérieures citées ci-dessous :

- Recensement Général de la Population de 1975
- Recensement Général de la Population de 1988 ;
- Enquête Démographique et de Santé de 1994-1995 et ;
- Enquête à Indicateurs Multiples de 2000 (MICS 2000).

2.1.2 Méthode et Niveaux d'analyse

L'analyse est purement descriptive et les données sont présentées sous forme de tableau simple ou croisé, de graphique et cartes thématiques. Les niveaux retenus sont : national (désagrégée en milieu urbain et rural), régional et préfectoral.

2.2 Définitions des concepts, des variables et des indicateurs

Au cours du RGPH de décembre 2003, une seule question sur la nuptialité a été retenue et posée à toutes les personnes âgées de 12 ans et plus. La question libellée « qu'elle est votre situation matrimoniale », a permis d'obtenir les informations sur les modalités (0=Célibataire, 1=Monogame, 2=Bigame, 3= Trois femmes et plus, 4=Veuf/veuve, 5=Séparé(e) et 6= Divorce(e)), auxquelles se rapportent les analyses effectuées dans la suite. Pour une meilleure compréhension du document, certains concepts, variables et indicateurs méritent d'être mis en exergue. Ces concepts, variables et indicateurs tournent autour de l'état matrimonial et de la nuptialité

2.2.1 Les concepts

- <u>La situation matrimoniale</u>: décrit l'état de la personne par rapport au mariage. Elle peut être célibataire, en union libre, en union consensuelle, marié(e), homme marié à une, deux, trois ou plusieurs femmes, veuf(ve), divorcé(e) ou séparé(e).
- <u>Le célibataire</u>: le célibataire est une personne qui n'a jamais contracté une union quels que soient son sexe et son âge.
- <u>Le mariage</u>: Dans le cadre du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 en RCA, est considérée comme mariée toute personne qui se déclare vivre en union. Il s'agit de toute sorte de mariage qu'il soit célébré à la Mairie, à l'Eglise, devant l'Imam, ou selon les coutumes. Un homme et une femme qui vivent maritalement et qui se déclarent comme tel sont recensés comme mariés.

• Union libre:

• Union consensuelle :

- <u>Le/la séparé (e)</u>: toute personne mariée mais décidant de relâcher les liens conjugaux sans divorce.
- Le/la divorcé(e): tout individu ayant rompu un contrat de mariage sans se remarier.

- <u>Le/la veuf(ve)</u>: tout individu dont le mariage est rompu par le décès du conjoint et qui vit encore seul.
- L'écart d'âge entre conjoints : est défini comme la différence entre l'âge du mari et celui de sa conjointe uniquement dans le cas des ménages monogames.
- <u>L'endogamie</u>: est une pratique matrimoniale qui consiste à ce qu'un homme et une femme appartenant à un même groupe ethnique ou ethnie se marient. Le cas contraire est l'exogamie.
- <u>La monogamie</u>: est définie comme une pratique matrimoniale qui consiste à ce qu'un homme se marie à une seule femme ou une femme en union sans coépouse.
- <u>La polygamie</u>: Elle désigne l'état matrimonial d'une personne (homme ou femme) qui a plusieurs conjoints. Le cas le plus courant est la polygamie chez les hommes qu'on désigne par polygynie. En revanche, la polyandrie est le terme approprié pour désigner la polygamie chez les femmes. Cette dernière situation est rarement rencontrée.
- <u>La Bigamie</u>: est définie comme une pratique matrimoniale qui consiste à ce qu'un homme se marie à deux femmes au plus ou une femme en union avec une seule coépouse.
- <u>La polygynie</u>: est définie comme une pratique matrimoniale qui consiste à ce que ça soit un homme qui se marie à deux ou plusieurs femmes.
- <u>La polyandrie</u>: est définie comme une pratique matrimoniale qui consiste à ce que ça soit une femme qui se marie ou soit en union à deux ou plusieurs hommes.
- <u>La nuptialité</u>: Sur le plan purement démographique, la nuptialité est définie comme le phénomène démographique dont l'évènement est le mariage. L'analyse de la nuptialité se réfère à l'étude du processus d'entrée en union des célibataires.
- Rupture d'union : c'est le fait qu'une personne sorte de l'union par le veuvage, le divorce ou la séparation.

2.2.2 Variables retenues et indicateurs.

Pour mesurer l'état matrimonial et la nuptialité de la population, une seule variable a été retenue et une question correspondante a été posée aux personnes âgées de 12 ans et plus. Il s'agit de la variable «situation matrimoniale».

Les principaux indicateurs ci-après ont été utilisés pour mesurer l'état matrimonial et la nuptialité :

- Le pourcentage des célibataires,
- Le pourcentage des personnes en union/mariées ;
- Le pourcentage des personnes des veufs(es);
- Le pourcentage des séparés ;
- Le pourcentage des divorcés ;
- le nombre moyen d'épouses par homme polygame est le rapport de l'effectif des femmes en union polygamique sur l'effectif des hommes polygames ;

- le nombre moyen d'épouses par homme marié est le rapport de l'effectif des femmes en union sur l'effectif des hommes en union;
- l'âge moyen à la première union/premier mariage est l'âge moyen auquel une personne célibataire contracte sa première union;
- l'age médian au mariage est l'âge auquel se produisent la moitié du nombre total des mariages ou unions ;
- le taux de polygamie qui est la proportion des hommes en union à deux ou plusieurs femmes :
- l'intensité de la nuptialité est définie comme le nombre moyen de mariage ou d'unions par personne;
- le taux de célibat définitif est la fréquence du célibat définitif qui est le rapport de l'effectif des célibataires au-delà de 50 ans sur de l'effectif des célibataires à 12 ou 15 ans.

2.3 Évaluation des données et Limites de l'étude.

Toute opération de collecte de données y compris le recensement ne peut se dérouler sans difficultés. Elles peuvent entraîner des biais dans la qualité des informations collectées et limiter aussi la portée d'une étude ou d'une analyse. Dans le cas du RGPH03, une évaluation de la qualité des données sur l'état matrimonial et la nuptialité a été effectuée à travers les taux de non réponse et de la vraisemblance des différents types d'union.

Habituellement, il est prudent, avant d'entamer une analyse, d'examiner la qualité des données et de ressortir les limites et la portée de l'étude.

2.3.1 Contexte

La collecte des données du RGPH03 a eu lieu entre le 08 et le 22 décembre 2003. Cette opération s'est déroulée dans un contexte difficile. En effet, durant les années ayant précédé le dénombrement, des crises sociales et politico-militaires successives ont secoué le pays entier et ont provoqué des mouvements internes et externes des populations. Toutes les activités étaient mises en veilleuse. Certains biens , meubles et immeubles ont été détruits. Les zones les plus touchées sont l'Ouham-Pendé, l'Ouham, la Kémo, la Nana-Gribizi et certaines localités de l'Ombella M'poko. On comptait environ 1,3 millions de personnes dans ces zones. Cette situation a probablement affecté le déroulement des activités du recensement sur le terrain ainsi que la qualité des données collectées.

2.3.2 Avantages comparatifs par rapport au recensement de 1988

Au RGP 88 comme au RGOH03, c'est la même variable qui a été retenue avec les mêmes modalités pour l'étude de ce sujet et étaient éligibles les personnes âgées de 12 ans et plus. La couverture au RGPH03 (82 %) est moins que celle obtenue au RGP88 (92 %). La presque totalité de la population recensée a déclaré son ethnie. Mais l'objectif spécifique de l'enquête post censitaire relatif à la variable « situation matrimoniale » n'a pas été atteint, alors qu'au RGP88, l'EPC en a tenu compte.

2.3.3 Résultats de l'évaluation

Au recensement de décembre 2003, 8 % des personnes âgées de 12 ans et plus n'ont pas déclaré leur état matrimoniale dont 4 % pour le sexe masculin et 3,9 % pour le sexe féminin. Les taux par sexe sont acceptables car en dessous de 5 % bien que le taux global soit légèrement supérieur. Ainsi l'effectif des non déclarés peut être exclu de l'analyse.

La vraisemblance est mesurée par trois rapports à savoir :

- 1. effectifs des femmes en union monogame sur effectifs des hommes en union monogame ;
- 2. effectifs des femmes en union bigame sur effectifs des hommes en union bigame ;
- 3. effectifs des femmes en union polygame sur effectifs des hommes en union polygame.

Si les types d'union sont bien déclarés, ces rapports seront respectivement de 1, 2 et supérieur ou égal à 3 ; le troisième rigoureusement supérieur.

<u>Tableau NUP01</u>: Rapports de vraisemblance des types d'union.

Types d'union	Rapports Femmes/Hommes
Monogame	1,1
Bigame	1,7
Trois femmes et plus	2,5

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessus montrent que les valeurs des différents rapports ne sont pas très éloignées des valeurs attendues; c'est-à-dire qu'il y a une légère différence entre ces valeurs. Par conséquent, on peut dire que les données n'ont pas été gravement affectées par les erreurs de déclaration.

Les données sur l'état matrimonial souffrent, comme toutes les autres issues du RGPH03, des erreurs de déclaration sur l'âge. L'évaluation a montré notamment que si les biais introduits sont de divers ordres, ils n'empêchent pas d'exploiter les données telles quelles. A cet égard, il faut noter que, le fait de considérer les données par groupe d'âge, comme c'est le cas dans l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité, contribue à réduire les effets des erreurs de déclaration d'âge.

2.3.4 Limites des données

Les types d'informations collectées au cours de cette opération, qui sont des données transversales, ne permettent d'appréhender le phénomène qu'a travers des approches indirectes. En fait, au vu des modalités retenues pour ce travail l'analyse ne peut aller au delà d'une analyse descriptive, faisant une situation du moment.

Lors du recensement, une seule question était posée sur le statut matrimonial du moment aux personnes âgées de 12 ans et plus. La question ne distinguait pas les formes d'union. Étaient regroupés sous le vocable « mariés » les unions consensuelles et libres, les mariages civils, religieux et coutumiers. Or les changements qui affectent le plus la nuptialité se reflètent plus au niveau des formes d'union que de la prévalence globale des unions. Ils se reflètent également au niveau de la mobilité conjugale. Tout ceci impose des limites à l'analyse de la nuptialité en RCA. Il serait judicieux lors des prochaines opérations de collecter les données en distinguant les différentes formes d'union et si possible d'introduire une question sur la biographie nuptiale.

Du fait de la connotation juridique des deux derniers concepts, leur utilisation reste ambiguë au niveau de la collecte et de l'analyse démographique, car le concept de mariage retenu ne répond pas le plus souvent aux exigences juridiques de ce terme.

Il en est de même de l'analyse de la pratique de l'endogamie en RCA. En effet, à travers des données obtenues au cours du RGPH03, cette pratique ne pouvait être évaluée qu'à travers le croisement des variables chef de ménage et ethnie. L'analyse est ainsi restreinte aux chefs de

ménage et à leurs conjoints présents dans le ménage. Le principe consiste à croiser, pour les conjoints pris deux à deux, leur appartenance ethnique. Bien que la plupart des résidents ont eu à déclarer leur ethnie, la codification n'a tenu compte que des groupes ethniques. Les déclarations n'ont pas été prises comme telles. L'analyse ne peut se faire que sur des sous échantillons non représentatifs de la population totale. Suivant la structure du ménage souvent rencontrée, les enfants du chef de ménage en union ne sont pas pris en compte; les groupes ethniques ne reflètent pas du tout la composition réelle des ethnies ainsi que leur décomposition en clan. Ces informations pourraient être complétées par des enquêtes spécifiques ou des données de routine afin de mieux cerner cette pratique.

Cependant, le recensement reste une source incontournable. Il est l'unique opération qui est à la fois d'envergure nationale et qui donne des informations sur plusieurs caractéristiques de la population au niveau de la plus petite entité administrative à une date donnée.

CHAPITRE III: PRÉSENTATIONS DES RÉSULTATS

3.1 CARACTERISTIQUES DE L'ETAT MATRIMONIAL

3.1.1 Situation d'ensemble

Parmi les 1.987.511 résidents de la RCA âgés de 12 ans ou plus (données brutes) au recensement de 2003 et qui ont déclaré leur état matrimonial, 41,5% sont des célibataires tandis que 51,4% sont des mariés ou des personnes en union. Les personnes en rupture d'union (veufs, séparés et divorcés) représentent respectivement 4,4% 1,7% et 1% de l'effectif total (cf. tableau NUP02).

3.1.1.1 Situation par sexe et milieu de résidence

Cette rubrique présente les résultats de l'analyse, dans un premier temps selon le sexe et dans un second temps selon le milieu de résidence. Il ressort du tableau ci-dessous que la proportion des femmes mariées ou en union est plus élevée que celle des hommes du même statut alors que la situation inverse est observée chez les célibataires.

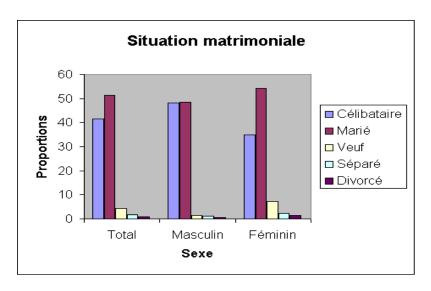
<u>Tableau NUP02</u>: Répartition en % de la population de 12 ans et plus selon l'état Matrimonial, le sexe et le milieu de résidence.

Milieu de résidence et sexe		Célibataires	Marié(e)s	Veuf(ve)s	Séparé(e)s	Divorcé(e)s	Ruptures d' union
Ensemble	Masculin	48,3	48,4	1,5	1,1	0,7	3,3
	Féminin	35,0	54,3	7,2	2,2	1,3	10,7
	Les deux sexes	41,5	51,4	4,4	1,7	1,0	7,1
Urbain	Masculin	55,6	41,3	1,3	1,3	0,5	3,1
	Féminin	42,0	46,7	7,4	2,8	1,1	11,3
	Les deux sexes	48,7	44,0	4,4	2,1	0,8	7,3
Rural	Masculin	43,5	53,1	1,7	1,0	0,8	3,5
	Féminin	30,6	59,1	7,1	1,9	1,4	10,4
	Les deux sexes	36,9	56,2	4,4	1,4	1,1	6,9

L'analyse selon le milieu de résidence montre une disparité de la situation matrimoniale entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, on note plus de célibataires que de mariés. Un comportement qui est identique à celui observé au niveau national. Cela est très marqué dans la population masculine où on observe 55,6% de célibataires en milieu urbain contre 43,5% en milieu rural.

En ce qui concerne les mariés, ils représentent 59,1% de femmes en milieu rural contre 46,7% en milieu urbain. Les conditions de vie des populations en milieu urbain notamment les difficultés d'emploi, le relâchement du contrôle social et les besoins de scolarisation seraient à la base de cette différence.

Graphique NUP01:



3.1.1.2 Situation selon les Régions administratives.

Dans chacune des régions administratives, on note une proportion plus élevée des mariés (plus de la moitié) à l'exception de la Région 7 et 4 où les mariés représentent respectivement 40,6% et 49,5%. En revanche, la proportion des célibataires oscille entre 37,7% dans la région 3 et 52,5 dans la région 7. Par contre, on remarque au niveau des ruptures d'union une faible variation du pourcentage quelle que soit la région de résidence.

<u>Tableau NUP03</u>: Répartition en % de la population de 12 ans ou plus par région et selon l'état matrimonial.

Régions	Cdibataire	Marié	Rupture d'union	Total
Région 1	41,0	52,0	7,0	100
Région 2	39,7	54,0	6,3	100
Région 3	37,5	54,9	7,6	100
Région 4	42,9	49,5	7,6	100
Région 5	38,9	54,5	6,6	100
Région 6	39,5	53,2	7,3	100
Région 7 (Bangui)	52,5	40,6	6,9	100

3.1.1.3 Situation selon les préfectures.

L'analyse selon les préfectures montre la même tendance que celle selon la région où la préfecture de Bangui se distingue des autres préfectures. D'après le tableau NUP3, la proportion des célibataires la plus faible est observée dans les préfectures de Sangha-Mbaéré, de Kémo et de la Basse-Kotto avec respectivement 36,2%, 36,3% et 36,6%. Les préfectures de Bangui, Mbomou Haut Mbomou et l'Ombella Mpoko se distinguent des autres par un score assez élevé de proportion des célibataires.

Quant aux mariés, Bangui se distingue des autres avec une proportion relativement faible des mariés 40,6% de l'effectif total, tandis que les autres préfectures, les pesanteurs socioculturelles sont encore vivaces exercerait une influence sur l'intensité de la nuptialité.

Tableau NUP04 : Répartition en % de la population de 12 ans ou plus par préfecture selon l'état matrimonial.

Préfecture	Câibataire	Marié	Rupture d' union	Total
Ombella Mpoko	42,5	50,5	7,0	100
Lobaye	38,9	54,2	6,9	100
Sangha Mbaéré	36,2	57,1	6,7	100
Nana Mambéré	38,5	54,5	7,0	100
Mambéré Kadé	41,6	52,7	5,7	100
Ouham	37,6	54,2	8,2	100
Ouham Pendé	37,4	55,5	7,1	100
Nana Gribizi	39,7	52,3	8,0	100
Ouaka	37,0	55,7	7,3	100
Kémo	36,3	55,3	8,4	100
Haute Kotto	39,8	53,9	6,3	100
Bamingui Bangoran	40,2	52,7	7,1	100
Vakaga	42,4	51,3	6,3	100
Basse Kotto	36,6	56,3	7,1	100
Mbomou	43,0	49,4	7,6	100
Haut Mbomou	42,5	50,1	7,4	100

3.1.1.4 État matrimonial et Niveau d'instruction.

Comme le montre les données du tableau (tableau NUP05), l'état matrimonial varie en fonction du niveau d'instruction de la femme. Lorsqu'on passe d'une femme non instruite à celle ayant fréquenté jusqu'au primaire, il y a un écart de 16,6 points chez les célibataires.

A l'inverse, la proportion des mariés baisse avec le niveau d'instruction. Elle oscille entre 58,9% pour celles qui ne sont pas instruites à 47,7% pour celles qui sont au secondaires. Cependant, on remarque qu'au delà de l'enseignement secondaire, la variation est en hausse. Les filles ayant atteint l'âge de se marier aspirent à une vie conjugale. Ce qui expliquerait en partie cette légère augmentation à partir de l'enseignement supérieur.

<u>Tableau NUP05</u>: Répartition en % de la population âgée de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction et l'état matrimonial, par sexe.

Sexe féminin

Niveau d'instruction	Célibataires	Personnes en union	Rupture d'union
Sans Niveau	21,4	58,9	13,6
Primaire	36,6	47,6	6,3
Secondaire	39,6	47,7	6,6
Technique1	31,9	56,4	8,2
Supérieur	36,8	52,0	7,5

Sexe masculin

Niveau d'instruction	Cdibataires	Personnes en union	Rupture d'union
Sans Niveau	36,9	52,0	4,3
Primaire	44,2	44,2	2,9
Secondaire	39,0	51,2	2,6
Technique1	43,0	49,0	2,9
Supérieur	31,3	61,4	2,4

3.1.1.5 État matrimonial et appartenance ethnique.

On remarque d'après le tableau NUP06 que la proportion des célibataires oscille entre 31,5% chez les Gbaya et 42,6% chez les Sango. En revanche, on note une certaine similitude du statut des mariés autour de la moyenne nationale quel que soit le groupe ethnique.

Par contre, au niveau des ruptures d'union, le groupe haoussa détient le faible score avec 4,8%, Celui le plus élevé se trouve chez les Zandé 8,2%.

<u>Tableau NUP06</u>: Répartition de la population de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial et l'appartenance ethnique.

Groupe ethnique	Célibataire	Marié	Ruptures d'union	%
Toute ethnie	33,7	51,5	7,1	100
Haoussa	34,9	51,0	4,8	100
Sara	35,8	50,4	6,9	100
Mboum	31,9	52,2	7,4	100
Gbaya	31,5	53,1	6,9	100
Mandja	34	50,8	8,0	100
Banda	32,7	52,7	7,6	100
Ngbaka Bantou	34,5	49,1	6,8	100
Sango Yakoma	42,6	43	6,1	100
Zandé/Nzakara	38,4	47,8	8,2	100
Autres	32 ,3	52,1	6,7	100
Non centrafricaine	33,2	54,6	5,2	100

3.1.1.6 Etat matrimonial et Religion

D'après le tableau ci-après, les résultats montrent que l'état matrimonial varie aussi en fonction de l'appartenance religieuse chez les populations féminines.

Chez les femmes célibataires, cette proportion varie entre 27% chez les femmes musulmanes et 32% chez les femmes de religion catholique.

En ce qui concerne les mariées, la proportion oscille de 55,8% chez les catholiques à 62,9% chez les musulmanes. Cette proportion très élevée des mariées chez les musulmanes pourrait s'expliquer en partie par la pratique de la polygamie qui sera traitée plus loin.

Quant à la rupture d'union, les femmes qui ne pratiquent pas une religion donnée sont relativement moins frappées par la rupture d'union que les autres catégories. Le niveau le plus élevé se retrouve dans les autres religions (Bouddhisme, Témoins de Jéhovah...)...

<u>Tableau NUP07</u>: Etat matrimonial de la population féminine selon l'appartenance religieuse.

Sexe Féminin

Religions	Célibataire	Marié	Rupture d'union	Total
Toute religion	29,4	59,0	11,7	100
Catholique	32,0	55,8	12,1	100
Protestant	28,3	60,0	11,8	100
Islam	27,1	62,9	10,0	100

Sans religion	29,0	61,1	9,9	100
Autres				100
religions	29,5	55,9	14,6	

3.1.1.7 Évolution de l'état matrimonial au cours des périodes inter censitaires 1975-1988 et 1988-2003.

Pour la période allant de 1975 à 2003, la situation matrimoniale des Centrafricains a évolué différemment selon la modalité considérée (cf. tableau NUP08). Ainsi la proportion des célibataires a relativement augmenté de 11 points, alors que ceux en union et en rupture d'union ont enregistré une baisse de 10 et d'environ 2 points respectivement.

Quelle que soit la période inter censitaire, la différence entre la situation matrimoniale des femmes et des hommes est nette. A l'exception du célibat qui touche moins les femmes, celles-ci supplantent les hommes pour les deux autres modalités (en union et rupture d'union).

<u>Tableau NUP08:</u> Evolution de l'Etat matrimonial au cours des périodes inter censitaires 1975-1988-2003.

Etat matrimonial	Masculin		Féminin			Ensemble			
	1975	1988	2003	1975	1988	2003	1975	1988	2003
Cdibataire	38,1	45,9	48,3	22,8	31,7	35	30	38,8	41,1
Marié	57,3	45,7	48,4	64,7	55,8	54,3	61,2	52,8	51,4
Rupture d' Union	4,6	3,9	3,3	12,5	12,5	10,7	8,8	8 ,4	7,1

L'évolution de l'état matrimonial dans chaque milieu de résidence (urbain ou rural) suit la même tendance que celle de l'ensemble du pays. Elle est marquée, entre la période 1988-2003, par une légère baisse de la proportion des mariés, quel que soit le milieu de résidence. En revanche, la proportion des célibataires a connu une hausse sensible de 2,8 points en milieu urbain contre 2,3 en milieu rural (cf. tableau NUP09). Cette tendance dénote-t-elle des conditions de vie assez difficile en milieu urbain où les difficultés à trouver de l'emploi sont fréquentes ou de la généralisation de la scolarisation chez les filles pourrait expliquer cette légère baisse.

<u>Tableau NUP09</u>: Evolution de l'état matrimonial par milieu de résidence au cours des périodes inter censitaires 1975-1988-2003.

Etat		URBAIN			RURAL	
matrimonial	1975	1988	2003	1975	1988	2003
Célibataire	37,1	45,9	48,7	26,5	34,6	36,9
Marié	54,6	45,7	44,0	64,5	57	56,2
Rupture d'Union	8,3	8,4	7,3	9	8,4	6,9
Total	100	100	100	100	100	100

3.2 Analyse des composantes de l'état matrimonial.

Les personnes non célibataires sont des personnes des deux sexes, âgées de 12 ans et plus, qui sont entrées au moins une fois en union au cours de leur vie. Il s'agit des personnes en union monogamique, polygamique, en situation de veuvage, de divorce et de séparation. Les personnes en union constituent une catégorie d'individus les plus exposés au risque des

rapports sexuels et donc de la grossesse. Quant aux personnes en rupture d'union, elles ont également, à un moment donné de leur vie, couru le même risque.

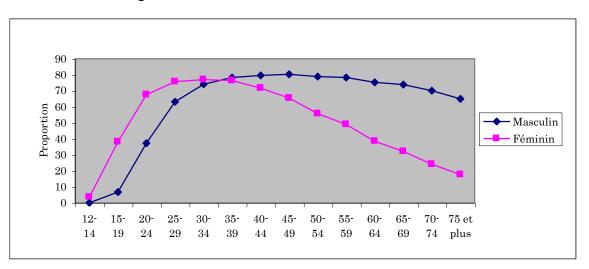
Dans cette partie, l'analyse des différents états matrimoniaux s'articule autour de la structure par âge et sexe des personnes en union, de l'analyse de l'écart d'âge entre les conjoints, des types d'union, de la structure par âge et sexe des ruptures d'union et de la structure par âge et sexe des célibataires.

3.2.1 Les personnes en union

3.2.1.1 Structure des personnes en union par groupe d'âge et sexe.

L'allure ascendante des courbes représentatives des proportions de mariés par groupe d'âge rend compte de la précocité et du rythme rapide d'entrée en union de la population. En effet, près de 75% de femmes sont déjà mariés entre 30-34 ans et 70% chez les hommes.

<u>Graphique NUP02</u>: Proportion (en %) des hommes et des femmes en union par groupe d'âge et sexe.



3.2.1.2 Écarts entre les âges des conjoints.

Le calcul de cet indice a été possible grâce à la reconstitution des couples au sein des ménages sur la base de la variable lien de parenté avec le chef de ménage. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau NUP10.

a) Ecart entre les âges selon le milieu de résidence et la région.

Il ressort du tableau NUP10 qu'en général les femmes se marient avec des hommes plus âgés qu'elles où l'écart d'âge moyen est de 6,5 ans.

Cet écart est légèrement élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Les citadins ont tendance à choisir leur épouse dans la cohorte des femmes plus jeunes par rapport à ceux du milieu rural.

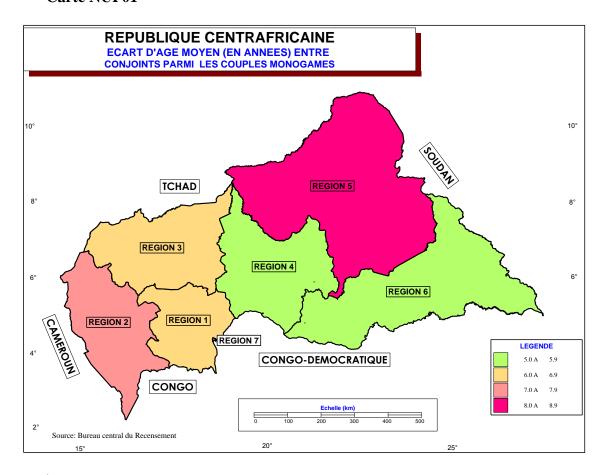
En effet, l'écart d'âge moyen entre conjoint varie selon les régions comme le montrent les données du tableau ci dessous. Les régions 2,3,5,7 présentent un écart d'âge moyen supérieur à la moyenne nationale. Cet écart pour la région5 pourrait s'expliquer par les pratiques matrimoniales largement influencées par la religion musulmane.

<u>Tableau NUP10</u>: Ecart d'âges moyen (en années) entre conjoints parmi les couples monogames selon la région par milieu de résidence.

Régions	Milieu de résidence	Milieu de résidence			
Regions	Deux milieux	Urbain	Rural		
Ensemble RCA	6,5	7,5	6,1		
Région 1	6,4	7,3	6,0		
Région 2	7,3	7,8	7,1		
Région 3	6,6	7,5	6,4		
Région 4	5,4	6,8	5,0		
Région 5	8,2	8,7	8,0		
Région 6	5,2	6,6	5,0		
Région 7	7,6	7,6	=		

Le territoire centrafricain est découpé en quatre (4) blocs de variation des écarts d'âge entre conjoints. Le premier qui présente les écarts les plus élevés est la région 5 (écarts supérieurs à 8 ans). Il est suivi en deuxième position du bloc sud-ouest (région 2, avec des écarts entre 7 et 8), des régions 1 et 3 (écarts entre 6 et7) et de la zone sud centre est avec des écarts inférieurs à 6 ans.

Carte NUP01



b) Écarts entre les âges selon la préfecture.

L'analyse selon les préfectures montre que les Préfectures de la Vakaga, du Bamingui Bangoran, de la Nana Mambéré et Bangui se distinguent des autres préfectures avec l'écart d'âge entre conjoint respectivement de 10,3 ans, 8,8 ans, 7,7 ans et 7,6 ans. En revanche, dans

les préfectures de la Ouaka, Basse-kotto, Mbomou, Nana-Gribizi l'écart d'âge moyen se situe en deçà de la moyenne nationale.

Lorsqu'on considère le milieu de résidence, l'écart d'âge moyen entre les conjoints est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural quelle que soit la préfecture. L'écart entre la moyenne le plus faible entre le milieu de résidence est observé dans le Haut Mbomou avec 0,3 point et le plus élevé entre le milieu urbain et le milieu rural se situe dans les préfectures de Ouaka et Mbomou avec 2,2 points d'écart (cf. tableau NUP11).

<u>Tableau NUP11</u>: Ecart d'âges moyen (en années) entre conjoints parmi les couples monogames selon les préfectures, par milieu de résidence.

Préfecture	Milieu de résidence			
Prefecture	Deux milieux	Urbain	Rural	
Ensemble RCA	6,5	7,5	6,1	
Ombella Mpoko	6,6	7,5	6,1	
Lobaye	6,1	6,9	6,0	
Mambéré Kadé	7,2	7,7	7,0	
Nana Mambéré	7,7	8,0	7,6	
Sangha Mbaéré	6,5	7,7	6,1	
Ouham	7,2	8,0	7,1	
Ouham Pendé	5,8	7,2	5,4	
Kémo	5,4	6,4	5,0	
Nana Gribizi	5,7	7,2	5,3	
Ouaka	5,3	7,0	4,8	
Bamingui Bangoran	8,8	9,7	8,6	
Haute Kotto	6,9	8,1	6,2	
Vakaga	10,3	11,2	10,2	
Basse Kotto	5,1	6,6	4,9	
Mbomou	5,3	7,2	5,0	
Haut Mbomou	5,8	5,6	5,9	

c) Ecarts entre les âges selon le groupe ethnique de l'époux.

En prenant en compte l'ethnie, l'écart moyen le plus élevé a été observé chez les Haoussa (12,2 ans) et celui le plus faible chez les Zandé Nzakara (5,1 ans) (cf. tableau NUP12).

<u>Tableau NUP12</u>: Ecart d'âges moyen (en années) entre conjoints parmi les couples monogames selon l'ethnie du mari, par milieu de résidence.

Ethnie du mari		Milieu de résidence	
Etilille du mari	Deux milieux	Urbain	Rural
ENSEMBLE RCA	6,5	7,5	6,1
Haoussa	12,2	13,0	11,8
Sara	7,5	8,2	7,3
Mboum	6,7	7,2	6,6
Gbaya	6,3	6,8	6,2
Mandja	5,9	7,0	5,3
Banda	5,4	6,9	4,8
Ngbaka Bantou	6,0	7,0	5,6
Sango Yakoma	6,7	7,2	6,1
ZandéNzakara	5,1	6,7	4,5
Autres	7,6	8,3	7,4

	Î		
Non centrafricaine	9,5	11,9	7,9

3.2.1.3 Les types d'union

Le type d'union est apprécié par rapport à la nature monogamique ou polygamique de l'union au sein de laquelle vit un individu. Le terme polygame renvoie aux deux formes de mariage qui sont la polygynie (le fait pour un homme d'être marié en même temps à plusieurs épouses) et la polyandrie (le fait pour une femme d'être mariée avec plusieurs hommes en même temps). Dans le contexte de la RCA, le terme polygamie est réduit à la polygynie, en raison du caractère marginal de la pratique de la polyandrie.

Bien que la monogamie soit le type d'union le plus courant en RCA (83 %), la polygamie, définie comme la situation d'un homme marié à deux, trois ou plusieurs femmes, est pratiquée par près de 17 % de la population dont 13 % d'hommes; 20 % de femmes vivent dans le régime polygamique. Cette pratique est révélée par le nombre moyen d'épouses par homme marié (Em) qui est de 1,09. Le taux de polygamie, qui mesure la proportion des hommes en union à deux ou plusieurs femmes, est de 13%. Le nombre moyen d'épouses par homme polygame (Ep), qui est le rapport des femmes en union polygamique sur l'effectif des hommes en union non monogame, est de 2,13 femmes. Ceci montre que la plupart des hommes polygames ont 2 épousent au maximum (cf. tableau NUP 13).

<u>Tableau NUP 13</u>: Répartition (%) de la population en union selon le sexe et le type d'union.

Sexe	Types d'union				
	Monogamie	Monogamie Bigamie Union à 3 Total			
			femmes et +		
Masculin	87,2	11,0	1,8	100	
Féminin	79,6	16,4	4,0	100	
Les deux sexes	83,1	13,9	3,0	100	

a) La polygamie

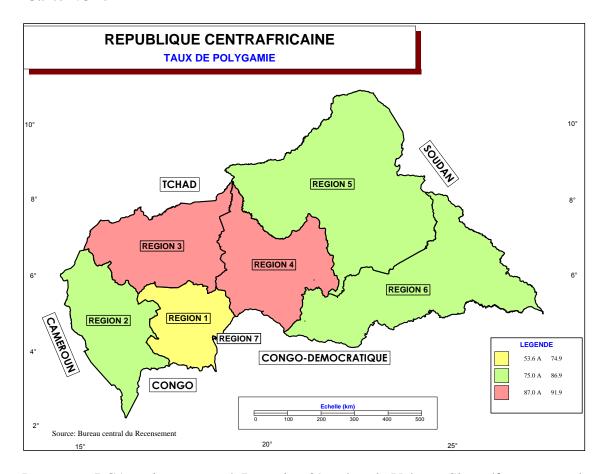
La polygamie présente des disparités selon le milieu de résidence, les régions et les préfectures. Le tableau NUP14 présentant le taux par région, montre que les régions 2, 3, 4, 5 et 6 ont des taux de polygamie relativement au dessus de la moyenne. La région 5 caracole en tête avec 1 homme sur 4 en union à deux ou plusieurs femmes. Les autres sont tous en deçà, bien que l'Em et Ep nous montrent que la pratique demeure vivace dans toutes les régions et que le nombre moyen maximum des femmes par homme polygame est toujours égal à 2.

<u>Tableau NUP14</u>: Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon le milieu de résidence et la région administrative.

Milieu de résidence et Régions administratives	Taux de polygamie (%)	Em	Ер
Ensemble RCA	16,9	1,1	2,1
Région1	13,4	1,1	2,1
Région2	16,7	1,2	2,3
Région3	21,2	1,2	2,1
Région4	17,9	1,2	2,1
Région5	25,2	1,2	2,1
Région6	17,0	1,1	2,2
Région7	6,0	1,1	2,1

La carte NUP02 présente la répartition spatiale du taux de polygamie par région administrative. Trois zones se distinguent les unes des autres par rapport au niveau du taux de polygamie. La zone couvrant les régions 3 et 4 (couleur marron) a le taux le plus élevé. La zone de couleur verte présente des taux tournant autour de la moyenne tandis la zone jaune représente le taux le plus faible. Ce faible taux peut s'expliquer par la présence de Bangui au sein de la zone.

Carte NUP02



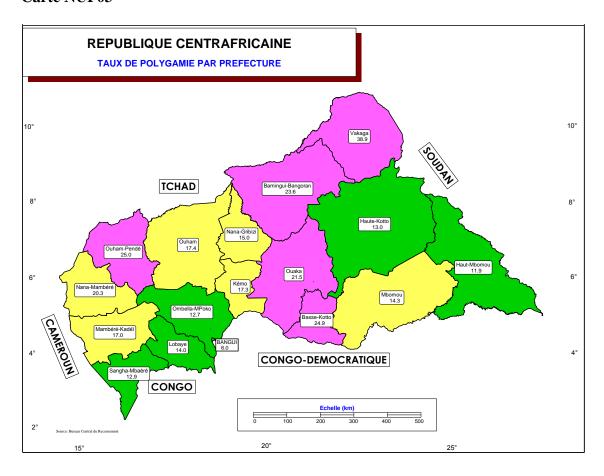
Le taux en RCA varie entre 6% à Bangui et 39% dans la Vakaga. Six préfectures ont des taux supérieurs ou égaux à 20%. Il s'agit de la Vakaga (38,9%), la Basse-kotto (24,9%), la Bamingui-Bangoran (23,6%), la Ouaka (21,5%), la Nana Mambéré (20,3%) et l'Ouham Pendé (20%).

<u>Tableau NUP 15</u>: Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon les préfectures.

Préfecture	Taux de polygamie (%)	Intensité Em	Intensité Ep
Ombella Mpoko	12,7	1,1	2,1
Lobaye	14,0	1,1	2,1
Mambéré Kadéi	17,0	1,2	2,1
Nana Mambéré	20,3	1,2	2,2
Sangha Mbaéré	12,9	1,2	2,1
Ouham	17,4	1,3	2,2
Ouham Pendé	25,0	1,2	2,1
Kémo	17,3	1,1	2,1
Nana Gribizi	15,0	1,1	2,1
Ouaka	21,5	1,2	2,2
Bamingui Bangoran	23,6	1,2	2,5

Ensemble RCA	16,9	1,1	2,1
Bangui	6,0	1,1	2,1
Haut Mbomou	11,9	1,1	2,2
Mbomou	14,3	1,1	2,1
Basse Kotto	24,9	1,2	2,2
Vakaga	38,9	1,3	2,2
Haute Kotto	13,0	1,1	2,1

Carte NUP03



Néanmoins, il faut noter que la polygamie est pratiquée dans toutes les régions et les préfectures et que c'est la bigamie qui prédomine. Elle est plus prononcée dans les zones presque islamisées.

L'ethnie semble être fortement associée à la pratique de la polygamie en RCA. En effet, à l'examen du tableau NUP16, les Haoussa, les Mboum et les Sara se distinguent des autres ethnies avec respectivement des taux de polygamie élevés estimés à 22,15%, 17,16 % et 15,13%. Alors que les taux relativement faibles sont observés chez les Zandé/Nzakara et les Mandja.

<u>Tableau NUP 16</u>: Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon les groupes ethniques.

Préfecture	Taux de polygamie (%)	Intensité Em	Intensité Ep
Haoussa	22,15	1,29	2,19
Sara	15,63	1,21	2,14
Mboum	17,16	1,24	2,19

Gbaya	11,64	1,14	2,12
Mandja	9,54	1,13	2,10
Banda	12,98	1,18	2,17
Ngbaka Bantou	11,28	1,15	2,12
Sango Yakoma	12,25	1,19	2,16
Zandé/Nzakara	7,19	1,09	2,10
Autres	12,72	1,16	2,18
Non centrafricaine	13,95	1,16	2,10

Quand on croise cette pratique avec la religion, on observe que les musulmans affichent le taux de polygamie le plus important avec 20,53% bien que cette pratique soit existante dans les autres religions. Même si la fréquence de la polygamie est relativement plus faible chez les chrétiens, elle y est pratiquée nonobstant les principes interdisant cette pratique. Ces résultats méritent d'être interprétés avec prudence dans la mesure où les données du RGPH03 ne permettent pas d'analyser avec précision le degré d'attachement et de pratique des personnes interviewées.

<u>Tableau NUP 17</u>: Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon les religions.

Religion	Taux de polygamie (%)	Intensité Em	Intensité Ep
Catholique	11,80	1,13	2,10
Protestant	11,89	1,17	2,20
Islam	20,53	1,24	2,17
Autres	13,19	1,20	2,30
Sans religion	10,69	1,12	2,11

La répartition du taux de polygamie (Tp), du nombre moyen d'épouses par homme en union (Em) et du nombre moyen de femmes en union par homme polygame selon le niveau d'instruction (tableau NUP18) montre que plus le niveau d'instruction est élevé, moins on pratique la polygamie. En effet, le taux passe de 14,57 % pour les sans niveaux à 13,22 % pour ceux du niveau primaire, à 9,88 % au niveau secondaire et 6% au niveau supérieur.

<u>Tableau NUP 18</u> : Répartition du taux et de l'intensité de la polygamie selon le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	Taux de polygamie (%)	Intensité Em	Intensité Ep
Sans niveau	14,57	1,17	2,15
Primaire	13,22	1,15	2,14
Secondaire	9,88	1,11	2,07
Supérieur	6,16	1,07	2,09
Autres	8,82	1,10	2,13

En conclusion, l'analyse révèle que la polygamie est pratiquée partout, même chez les catholiques et les protestants et le nombre moyen d'épouses est de 2 quelles que soient les caractéristiques considérées.

3.2.2 Les ruptures d'union

Les ruptures d'union sont classées en trois catégories. Il s'agit des personnes veuves, divorcées et séparées. Le veuvage est considéré comme une rupture involontaire alors que le divorce et la séparation comme des ruptures d'union volontaires.

Bien que la proportion des veufs, divorcés et séparés ne représente que 8 % au regard des autres états matrimoniaux, il est aussi important d'analyser les différentes caractéristiques de ces individus, notamment l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, la région, la préfecture.

3.2.2.1 Situation des ruptures d'union

a) Situation d'ensemble par sexe et par milieu de résidence des ruptures d'union

En RCA, les données du RGPH03 révèlent que le type de rupture d'union souvent rencontré est le veuvage (62%), suivi des séparations (24 %) et des divorces (14 %).

<u>Tableau NUP 19</u>: Proportion des personnes en rupture d'union selon le sexe par type de rupture.

Type de rupture	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Veuvage	46,45	67,08	62,37
Séparation	33,56	20,91	23,80
Divorcé	19,99	12 ,01	13,83
Total	100	100	100

Les veuves représentent deux tiers (67%) de la population féminine en rupture d'union, comparativement aux hommes. Cette prédominance de veuves pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs, entre autres, la pratique de la polygamie et de la pandémie du sida.

Cependant, les ruptures d'union volontaires (divorcés, séparé) sont plus observées chez les hommes que chez les femmes.

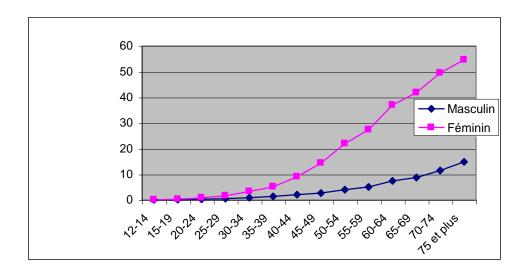
b) Structure par âge et sexe

Personnes en situation de veuvage

La proportion des personnes veuves augmente avec l'âge quel que soit le sexe et est toujours plus élevée chez les femmes. A 65-69 ans plus du tiers des femmes sont devenus veuves, alors qu'au même âge, il n'y a qu'à peine 7,4 % des hommes en rupture d'union qui sont veufs.

Cette tendance serait due en partie à la surmortalité des hommes, aux difficultés de remariage des femmes et la polygamie des hommes.

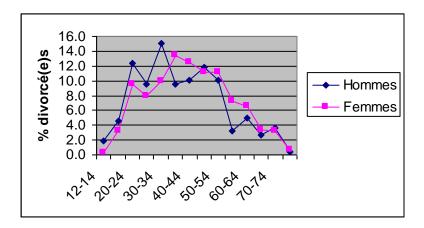
<u>Graphique NUP 03</u>: Proportion des personnes en situation de veuvage selon le groupe d'âge et le sexe.



> Personnes en situation de divorce

La proportion des personnes en situation de divorce augmente avec l'âge quel que soit le sexe. Elle atteint un pic entre 30-34 pour les hommes et 35-39 ans pour les femmes pour décroître ensuite. Avant 35 ans la proportion des hommes est supérieure à celle des femmes alors qu'après 40 ans les femmes sont les plus nombreuses. Cette baisse de la proportion des divorcés à partir de 50 ans, laisse présager une plus grande stabilité dans la vie du couple. La polygamie peut aussi expliquer cette tendance car elle n'entraîne pas un changement de statut quand l'homme divorce avec l'une de ces épouses.

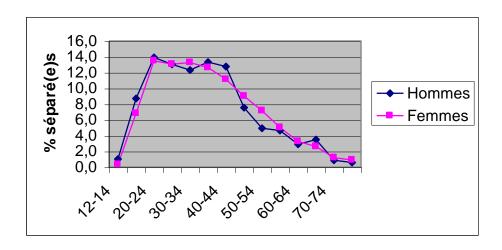
<u>Graphique NUP 04</u>: Proportion des personnes en situation de divorce selon le groupe d'âge et le sexe.



Personnes en situation de séparation

Comme dans le cas des divorcé(e)s, la distribution des personnes en situation de séparation connaît une variation identique.

<u>Graphique NUP 05</u>: Proportion des personnes en situation de séparation selon le groupe d'âge et le sexe.



Ces événements sont autant vécus en milieu urbain qu'en milieu rural. Des données consignées dans le tableau NUP20, il apparaît que quel que soit le milieu de résidence, le veuvage (rupture involontaire) reste prédominant et surtout en milieu rural (64 %).

<u>Tableau NUP 20 :</u> Proportion des personnes en rupture d'union selon les types de rupture, par milieu de résidence.

Types de rupture	Urbain	Rural	Ensemble
Veuvage	60,56	63,53	62,37
Séparé	28,61	20,58	23,80
Divorcé	10,83	15,84	13,83
Total	100	100	100

Le milieu urbain comprend plus de personnes ayant vécu la rupture volontaire (divorcé et séparé) que celles qui ont subi le veuvage.

c) Situation des ruptures d'union selon la préfecture

Au niveau des préfectures, la rupture d'union involontaire reste dominante avec plus de 60%. Dans neuf préfectures sur dix-sept, la proportion des veufs parmi les ruptures d'union est supérieure à la proportion au niveau nationale. Pour ce qui est des séparés, Bangui se démarque des autres préfectures avec plus du tiers des personnes en rupture qui sont séparés. S'agissant des divorcés, les proportions oscillent entre 9,32 % à 24,75 % dans la Haute Kotto.

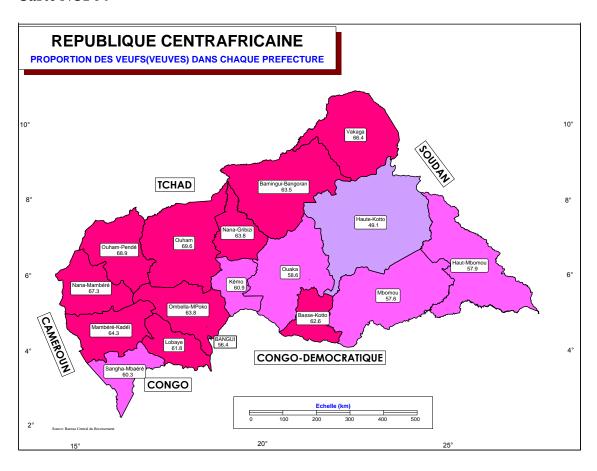
<u>Tableau NUP 21</u>: Proportion des personnes en rupture d'union selon la préfecture, par types de rupture.

Types de rupture	Veuf	Séparé	Divorcé	Total
Ensemble RCA	62,37	23,80	13,80	100
Ombella Mpoko	63,84	25,93	10,23	100
Lobaye	61,76	25,05	13,20	100
Mambéré Kadéi	64,28	21,69	14,04	100
Nana Mambéré	67,28	18,13	14,59	100
Sangha Mbaéré	60,30	27,57	12,13	100
Ouham	69,57	17,81	12,62	100
Ouham Pendé	68,85	17,10	14,05	100
Kémo	60,89	21,32	17,79	100
Nana Gribizi	63,80	22,44	13,76	100

Ouaka	58,63	19,92	21,45	100
Bamingui Bangoran	63,49	24,81	11,70	100
Haute Kotto	49,14	26,12	24,74	100
Vakaga	66,41	17,50	16,09	100
Basse Kotto	62,60	19,66	17,75	100
Mbomou	57,57	27,70	14,73	100
Haut Mbomou	57,89	24,89	17,21	100
Bangui	56,39	34,30	9,32	100

La carte ci-dessous donne la répartition de la proportion des veufs(ves) par préfectures. La zone Nord-Ouest est la région qui contient les préfectures où la proportion des veufs(ves) est plus élevée à l'exception de la préfecture de la Sangha-Mbaéré au sud. Elle est suivie de la zone Sud-est, sauf la préfecture de la Basse-Kotto qui présente les mêmes caractéristiques observées dans la zone Nord-Ouest et celle de la Haute-Kotto où l'on constate la proportion la plus faible.

Carte NUP04



d) Situation des ruptures d'union selon le niveau d'instruction

Selon le tableau ci-dessous, la proportion des personnes en rupture d'union involontaire diminue avec le niveau d'instruction. À titre d'exemple les veufs représentent 70 % des personnes en rupture d'union non instruites. Ce taux est de 40 % chez les personnes de niveau d'instruction supérieur.

<u>Tableau NUP 22</u>: Proportion des personnes en rupture d'union selon le niveau d'instruction.

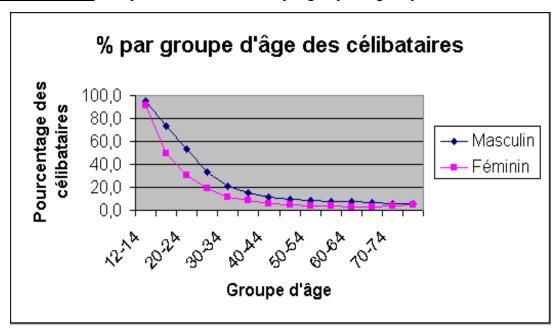
Niveau d'instruction	Rupture involontaire	Rupture volontaire	Total
Aucun	70,66	29,34	100
Primaire	42,50	57,50	100
Secondaire	37,95	62,05	100
Supérieur	39,98	60, 02	100
Ensemble	62,37	23,80	100

3.2.2.3 Situation par âge et sexe des célibataires.

Rappelons que les célibataires représentent près de 42% de la population centrafricaine résidente, âgée de 12 ans et plus, dont 48 % sont des hommes et 35 % des femmes.

La répartition de célibataires par groupe d'âges et selon le sexe montre comme au Recensement de 1988 que les hommes restent plus longtemps dans le célibat que les femmes. Leur proportion dans les groupes d'âge est plus élevée que celle des femmes (cf.graphique NUP06). Le décalage entre les deux courbes correspond au retard du calendrier d'entrée en union des hommes par rapport à celui des femmes. Enfin la faiblesse des proportions des célibataires à partir de 40-44 ans pour les femmes (2,5%) et de 55-59 ans pour les hommes (3,9%), montre ici qu'au-delà de ces âges, la presque totalité des célibataires ont contracté au moins une union.

Graphique NUP06: Proportion des célibataires par groupe d'âge et par sexe.



3.3 Calendrier et Intensité de la Nuptialité

3.3.1 Calendrier de la nuptialité

3.3.1.1 Age moyen au premier mariage selon le sexe et par milieu de résidence.

L'âge moyen au premier mariage est estimé à 22,87 ans pour l'ensemble des deux sexes en RCA dont 26,3 ans pour les hommes et 19,4 ans pour les femmes (cf. tableau NUP23). L'écart entre l'âge au premier mariage des hommes et des femmes est près de 7 ans. Ce qui dénote que les hommes entrent tardivement en union que les femmes.

Le milieu de résidence semble influer sur l'entrée en union de la population centrafricaine. En effet, à l'examen du tableau ci-dessous, les personnes vivant en milieu urbain se marient plus tardivement que ceux du milieu rural. L'âge moyen au premier mariage des hommes est de 27,2 ans en milieu urbain contre 25,5 ans en milieu rural. Il en est de même pour les femmes (20,6 ans en milieu urbain et 19,3 ans en milieu rural).

<u>Tableau NUP 23</u>: Age moyen au premier mariage(en années) selon le sexe et par milieu de résidence.

Milieu de résidence	Urbain		Rural	Ensemble
Hommes		27,2	25,5	26,3
Femmes		20,6	19,3	19,4
Ensemble des deux sexes		23,9	22,4	22,9
Ecart entre les deux sexes		6,6	6,2	6,9

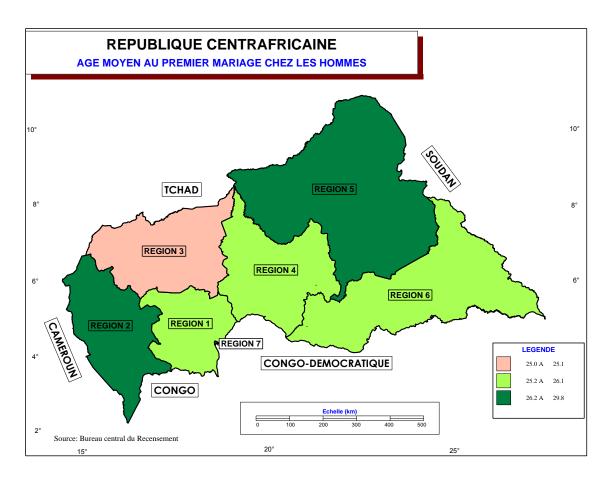
3.3.1.2 Age moyen au premier mariage selon la région et par sexe.

Le tableau NUP24 présente le calendrier de la nuptialité selon les régions. Dans six régions sur dix-sept, les hommes contractent leurs premières unions à 25 ou au-delà de 25 ans. Pour les femmes trois régions sur dix-sept entrent en première union à 18 ans ou au-delà. C'est dans la région 7 que, que quel que soit le sexe, les personnes résidentes entrent tardivement en première union (29,8 ans pour les hommes et 24,2 ans pour les femmes). Dans les régions 3, 4 et 5, les femmes entrent en première union entre 16 et 17 ans révolus.

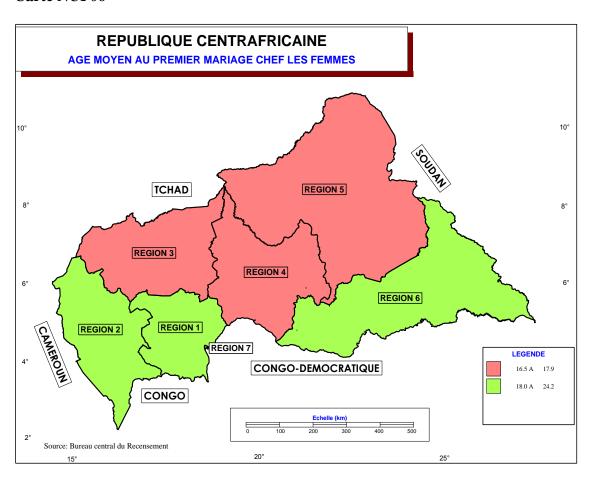
Tableau NUP 24: L'âge moyen au premier mariage selon les régions administratives.

Région de résidence	Masculin	Féminin
Région 1	25,60	19,30
Région2	26,23	18,36
Région3	24,95	16,50
Région4	25,20	16,76
Région5	26,33	17,50
Région6	25,63	18,73
Région7	29,80	24,20
Total	26,30	19,40

Carte NUP05



Carte NUP06



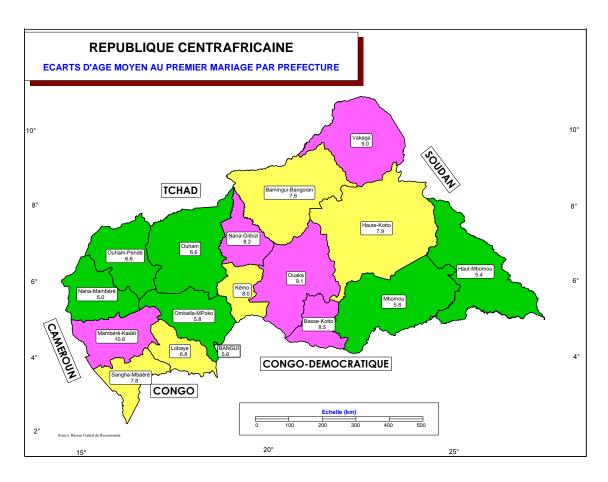
3.3.1.3 Age moyen au premier mariage selon la préfecture et par sexe.

L'examen du tableau NUP25, où sont consignées les données sur l'âge moyen au premier mariage de chaque préfecture, montre que certaines entités sortent du lot avec des âges moyens au premier mariage supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit de la Mambéré Kadéi (29 ans), du Mbomou (28,9 ans) et du Haut Mbomou 28,9 ans pour les hommes, le Mbomou (20,1 ans) et le Haut Mbomou (21,1 ans) pour les femmes. Dans dix préfectures sur dix-sept, les femmes entrent en première union à moins de 18 ans, voir même à 16 ans dans les préfectures de la Nana-Gribizi, de la Kémo et de la Vakaga.

<u>Tableau NUP25</u>: Age moyen au premier mariage selon les préfectures

Préfecture	Masculin	Féminin	Écart
Ombella Mpoko	26,5	20,7	5,8
Lobaye	24,7	17,9	6,8
Mambere kadei	29,2	18,4	10,8
Nana Mambere	23,8	18,8	5
Sangha Mbaere	25,7	17,9	7,8
Ouham	26,1	17,5	6,6
Ouham Pende	23,8	17,2	6,6
Ouaka	25,3	17,3	8
Nana Gribizi	24,5	16,3	8,2
Kemo	25,8	16,7	9,1
Bamingui Bangoran	26,2	18,6	7,6
Vakaga	24,1	16,2	7,9
Haute Kotto	28,7	17,7	9
Basse kotto	25,5	17	8,5
Mbomou	24,9	18,1	5,8
Haut Mbomou	26,5	21,1	5,4
Ensemble	26,3	19,4	6,9

Carte NUP07



3.3.1.4 Variation selon les caractéristiques individuelles

a) Age au premier mariage et niveau d'instruction

L'âge moyen d'entrée en première union croît avec le niveau d'instruction (cf. tableau NUP26). Cet âge passe de 24,8 ans pour les hommes sans niveau à 33,9 ans pour les personnes de même sexe du niveau supérieur, soit un gain de 9 ans. Pour les femmes, il passe de 15,6 ans pour celles qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire à 27 ans pour celles ayant atteint le niveau supérieur, soit un gain de 11,5 ans. L'écart de cet âge entre hommes et femmes est supérieur à la moyenne national (6,9 ans) pour les sans niveau, le primaire et le secondaire. Par contre l'écart d'âge entre les hommes et les femmes du niveau supérieur est en deçà (6,8 ans).

<u>Tableau NUP 26</u>: Age au premier mariage (en année) selon le sexe et le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Ecart
Aucun niveau	24,8	15,6	9,2
Primaire	26,3	18,9	7,4
Secondaire	27,5	19,3	8,2
Supérieur	33,9	27,1	6,8
Ensemble	26,3	19,4	6,9

b) Age au premier mariage et groupe ethnique

Des données consignées dans le tableau NUP27, le calendrier de la nuptialité varie en fonction du groupe ethnique des personnes recensées. Quel que soit le groupe ethnique, les femmes

entrent en union plus précocement que les hommes. Mais, parmi tous les groupes ethniques en RCA, les femmes, Mboum, Peuhls Foulbé, haoussa, Gbaya, Banda et Ngbaka Bantou entrent en première union en deçà de 18 ans, avec respectivement 15,3 ans, 16,2 ans, 17,1 ans et 17,4 ans. Par contre chez les femmes des groupes Sara, Mandja, Yakoma-Sango et Zandé/Nzakara l'entrée est plus tardive (respectivement 18,1 ans, 18,5 ans, 18,7 ans et 22,2 ans).

<u>Tableau NUP 27</u>: Age moyen au premier mariage selon le sexe et l'ethnie.

Ethnies	Hommes	Femmes	Écart
Haoussa	26,9	15,3	11,6
Sara	24,9	18,1	6,8
Mboum	23,9	16,2	7,7
Gbaya	24,3	17,1	7,2
Mandja	25,5	18,5	7,0
Banda	25,4	17,4	8
Ngbaka bantou	24,8	17,4	7,4
Yakoma Sango	26,9	18,7	8,2
Zandé Nzakara	26,7	22,2	4,5
Autre ethnies locales	24,4	17,4	7
Ethnies non centrafricaines	28,6	23,0	5,6
Ensemble	26,3	19,4	6,9

c) Age au premier mariage et religion

Le calendrier de la nuptialité varie également selon la religion des personnes recensées. En effet, au tableau NUP28, on constate toujours que les hommes entrent tardivement en première union que les femmes et que chez celles-ci l'entrée est plus précoce (en deçà de 18 ans qui est l'âge légal). Elle est plus prononcée chez les femmes musulmanes (16 ans). L'écart de cet âge entre les hommes et les femmes est supérieur à 7 ans quelle que soit la religion. Mais cet écart est de plus de 10 ans chez les musulmans (12 ans).

<u>Tableau NUP 28</u>: Age au premier mariage selon le sexe et la religion

Religion	Masculin	Féminin	Ecart
Catholique	26,8	18,1	8,7
Protestant	24,9	17,6	7,3
Islam	28,1	16,3	11,8
Sans religion	25,6	18,2	7,2
Autres	26,1	18,8	7,3
Ensemble	26,3	19,4	6,9

3.3.1.5 Évolution du calendrier de la nuptialité.

La RCA a organisé plusieurs enquêtes démographiques qui ont permis de mesurer la nuptialité. Il s'agit de l'enquête démographique de 1959-1960, des trois recensements généraux de la population de 1975, 1988 et de 2003 et de l'EDS-RCA 94/95. Pour des raisons de comparabilité des données, l'analyse de l'évolution du calendrier de la nuptialité se basera uniquement aux RGP de 1975 et aux RGPH de 1988 et 2003.

Parmi les indicateurs disponibles ayant été estimés lors des différentes opérations de collecte, il y a l'âge moyen au premier mariage.

Le tableau NUP29 montre que l'âge moyen a connu une croissance très lente au cours des périodes inter-censitaires 1975-1988 et 1988-2003.

L'âge moyen au premier mariage a augmenté de 0,6 ans au cours de la période 1975-1988 et de 2,3 ans de 1988 à 2003 pour les hommes, alors que celui des femmes a cru de 1,7 ans entre 1975 et 1988 et de 0,6 de 1988 à 2003. L'accroissement le plus faible a été celui des femmes.

<u>Tableau NUP 29</u>: Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe depuis 1960.

	Années et Écart					
	1975 1988 2003 Écart (1975-1988) Écart (1988-2003)				Écart (1988-2003)	
Sexe						
Masculin	23,5	24,1	26,4		+0,6	+2,3
Féminin	17,1	18,8	19,4		+1,7	+ 0,6

En milieu urbain comme en milieu rural, l'âge moyen d'entrée en première union a connu un accroissement sensible que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. En effet, comme le montre le tableau NUP38, cet âge en milieu urbain est passé de 24,2 ans à 25,5 ans pour la première période intercensitaire et de 25,5 à 27,2 ans entre 1988 et 2003 pour les hommes ; soit un gain de 1,3 ans entre 1975 et 1988 et de 1,7 ans entre 1988 et 2003. C'est en milieu rural que le gain a été plus sensible au courant de la deuxième période avec 2,4 ans de gain.

Par contre chez les femmes, en milieu urbain, cet âge a connu un gain de 1,7 entre 1975 et 1988 et de 0,6 entre 1988 et 2003. En milieu rural, ces gains sont presque identiques à ceux observés en milieu urbain.

Pour la première période intercensitaire (75-88), l'accroissement de l'âge moyen au premier mariage a été plus favorable aux femmes, en milieu urbain comme en milieu rural (respectivement 1,7 ans contre 1,3 ans et 1,6 ans contre 0,1 an). Les hommes ont été plus confortés au cours de la deuxième période (1988-2003) que les femmes avec des gains de 1,7 an contre 0,6 an en milieu urbain et de 2,4 ans contre 0,6 an en milieu rural.

<u>Tableau NUP 30</u>: Évolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence depuis 1960.

	Urbain			Rural		
Sexe	1975	1988	2003	1975	1988	2003
Masculin	24,2	25,5	27,2	23,0	23,1	25,5
Féminin	18,3	20,0	20,6	16,4	18,0	18,6

3.3.2 Intensité de la Nuptialité

La mesure de l'intensité passe par la construction d'une table, dite table de nuptialité des célibataires, qui décrit en fonction de l'âge la survenance des premiers mariages dans une génération. Les données de base proviennent de la distribution par âge des proportions des célibataires. Ces informations sont consignées dans les tableaux NUP31 et NUP32.

L'intensité de la nuptialité des célibataires est très élevée en RCA. Sur 1000 célibataires hommes pris à 10 ans, 953 contractent au moins une union avant 50 ans et 47 restent célibataires au delà de 50 ans. Pour 1000 femmes célibataires prises à 10 ans, il n'y a que 49

célibataires à 50 ans. Le taux de célibat définitif est ainsi estimé à 4,7 % pour le sexe masculin et 4,9 % pour le sexe féminin. Ce qui signifie qu'avant l'âge de 50 ans, plus de 9 centrafricains sur 10 ont contracté au moins une union.

<u>Tableau NUP 31</u>: Table de nuptialité des célibataires (sexe masculin) RCA.

Ages		Hommes			Femmes	
	Célibata ires	Mariages	Quotients de nuptialité	Célibataires	Mariages	Quotient de nuptialité
10	1000	127	0,127	1000	380	0,380
15	873	230	0,263	620	387	0,624
20	643	230	0,358	233	101	0,434
25	413	236	0,571	132	34	0,258
30	177	43	0,243	98	26	0,265
35	134	40	0,299	72	16	0,222
40	94	16	0,170	56	6	0,107
45	78	15	0,192	50	1	0,020
50	63	16	0,254	49		
55	47	0	0,000			

<u>Tableau NUP 32</u>: Intensité de la nuptialité des célibataires selon le sexe.

Sexe	Célibat à 10 ans	Non célibat à 50 ans	Célibat au delà de 50 ans
Masculin	1000	16	47
Féminin	1000	1	49

CHAPITRE IV: IMPLICATIONS DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

De l'analyse des résultats découle un certain nombre d'implications :

- ⇒ limites de l'étude ;
- ⇒ écart d'âge entre conjoints ;
- ⇒ calendrier d'entrée en première union ;
- ⇒ veuvage.

5.1 Les implications des résultats.

La manière dont la nuptialité a été saisie lors du recensement ne permet pas une étude fine...

Lors du recensement, une seule question était posée sur le statut matrimonial du moment aux personnes âgées de 12 ans. La question ne distinguait pas les formes d'union. Étaient regroupé sous le vocable « mariés » les unions consensuelles, les mariages civil, religieux et coutumiers. Or les changements qui affectent le plus la nuptialité se reflètent plus au niveau des formes d'union que de la prévalence globale des unions. Ils se reflètent également au niveau de la mobilité conjugale. Tout ceci impose des limites à l'analyse de la nuptialité en RCA.

Écart d'âge entre conjoint qui ne favorise pas l'équilibre au sein du couple...

L'écart d'âge moyen entre conjoints est de 6,5 ans au niveau national en faveur de l'homme. Cet écart varie très sensiblement en fonction du groupe ethnique (avec un maximum de 12,2 ans chez les Haoussa) et de la préfecture (écart de 10,3 ans observé dans la Vakaga). Un écart d'âge entre conjoints importants en faveur de l'homme crée un déséquilibre dans les relations au sein du couple. En effet, un mari plus âgé jouit à la fois de la supériorité liée à son droit d'aînesse et à celle conférée par sa masculinité (Thiriat, 2000). Cette situation n'est pas de nature à favoriser l'équité entre sexe au sein du couple.

Précocité de l'entrée en première union qui pose des problèmes juridiques et sanitaires...

La législation centrafricaine fixe l'âge minimum au mariage à 18 ans révolus pour les deux sexes. Malheureusement l'analyse a montré que dans dix préfectures sur dix-sept l'âge moyen d'entrée en première union chez les filles est inférieur à 18 ans. La précocité de l'entrée en union a des implications aussi bien sur le plan socioéconomique, juridique, éducationnel et sanitaire.

L'entrée en union expose les jeunes filles à des rapports sexuels fréquents et donc à un plus grand risque de grossesse. Or entre 12 à 19 ans, les filles sont en pleine croissance physique et sont donc immatures sur le plan physiologique. Plusieurs études ont montré que les grossesses durant cette période exposent les jeunes filles à un plus grand risque de morbidité et de mortalité maternelle. Les naissances vivantes issues de cette catégorie de femmes sont exposées à des risques élevés de mortalité et de morbidité infantile du fait de l'inexpérience de leurs mères à entretenir les nouveaux nés et de l'immaturité physiologique de ces dernières³.

Par ailleurs, l'entrée en union précoce et la fécondité précoce qui en découle conduisent souvent à la déperdition scolaire (abandon, renvoi), qui à son tour peut compromettre ses chances de réussite dans l'avenir. Ce qui renforce sa dépendance vis-à-vis du conjoint⁴.

Le veuvage installe une situation de précarité....

Au moment du recensement, 7 % des femmes de 12 ans et plus étaient veuves. Le veuvage des femmes aux âges avancés les place dans certains cas dans une situation de solitude. De plus, du fait de certaines pesanteurs socioculturelles, nombre de ces femmes voient leurs droits successoraux remis en cause à la suite du décès du conjoint. Ce qui contribue à installer ces femmes veuves dans une situation de précarité.

5.2 Recommandations

En matière de collecte de données sur le statut matrimonial

Il serait judicieux que le gouvernement lors des prochaines opérations de collecte de données distingue les différentes formes d'union et si possible d'introduire une question sur la biographie nuptiale. Les chercheurs dans le domaine des sciences sociales tels que les anthropologues et les sociologues pourraient mener des recherches plus approfondies sur la question du mariage précoce et de certaines pratiques matrimoniales que le recensement démographique ne peut aborder.

Mariage précoce

2

³ Se référer au rapport thématique du RGPH03 qui traite de la fécondité pour plus de détails.

⁴ Se référer au rapport thématique du RGPH03 qui traite de la situation de la femme en RCA pour plus de détails.

Que le gouvernement met tout en œuvre pour l'application effective du code de la famille et des personnes en ce qui concerne l'âge d'entrée en union. Des actions de plaidoyer en direction des leaders communautaires et de sensibilisation des familles doivent également être menées pour décourager le mariage précoce. Les partenaires au développement de la RCA devraient appuyer les efforts du gouvernement dans le domaine de la protection des droits de la jeune fille.

Veuvage

La proportion élevée des veuves dans le pays interpelle le gouvernement à travers le Ministère des Affaires Sociales et de la Justice qui doivent veiller à l'application du code de la famille et des personnes notamment en garantissant leurs droits successoraux et la prise en charge globale des enfants orphelins.

CONCLUSION GENERALE

En République Centrafricaine les pratiques matrimoniales demeurent encore très encrées dans la tradition. Les entrées en union demeurent précoces, surtout chez le sexe féminin (âge moyen au premier mariage variant entre 19 ans chez les filles et 26 ans chez les garçons). Ce qui fait qu'à 20-24 ans chez les femmes et à 30-34 ans chez les hommes, plus de la moitié de la population est déjà en union quelque soit le type d'union et au delà de 50 ans plus de 9 centrafricains sur 10 ont contracté au moins une union.

L'écart d'âge entre conjoints varie entre 6 ans et 15 ans en RCA. Les veuves sont de plus en plus nombreuses. Ce qui a pour conséquence l'émergence des familles monoparentales.

Bien que la monogamie soit le type d'union le plus fréquent en RCA, la polygamie est couramment observée quel que soit le milieu de résidence, la région, la préfecture, le niveau d'instruction, l'ethnie et même la religion (le taux est de 16 %). Les hommes polygames sont généralement en union avec deux épouses.

Du fait de l'entrée en union précoce, les femmes sont exposées très tôt aux grossesses précoces et non désirées avec toutes les conséquences et les risques sanitaires, économiques et sociales qui peuvent en découler. La position de la femme en tant que mère et femme au foyer se renforce par la persistance des comportements matrimoniaux encore sous le joug des pratiques traditionnelles. Sa participation à la vie économique et socioculturelle bien que non négligeable, reste dans le domaine de l'informel. Au regard des mesures administratives en vigueur, les pratiques matrimoniales néfastes restent encore vivaces.

Une connaissance approfondie de ces pratiques pourrait permettre d'identifier les déterminants de l'état matrimonial et de la nuptialité sur lesquels des actions peuvent être menées en vue d'éviter les pratiques néfastes, de respecter les textes en vigueur. Des recommandations ont été formulées à l'issue de cette analyse, à l'adresse du gouvernement et des partenaires au développement afin que les objectifs fixés dans ce domaine soient atteints.

BIBLIOGRAPHIE

CHARBIT Yves, Lamine GUEYE, Salif NDIAYE, Nuptialité et Fécondité au Sénégal, Travaux et documents Cahiers n 112 PUF, INED 1985.

BLEY Daniel, MUDUBU Léon konande, PAGEZY Hélène, Structure et dynamique d'une population forestière, Cahiers de l'IFORD n 24 Février 1999.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN, Manuel de l'agent recenseur, Bangui septembre 2002.

NATIONS UNIES : Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation, deuxième partie caractéristiques démographiques et sociales, New York, 1992.

FNUAP (RDC) Question démographique en République Démographique du Congo, Kinshasa, Mai 1998.

NATIONS UNIES: Bulletin démographique des nations unies n 11-1978, New York 1980.

NATIONS UNIES : Rendre les recensements de populations rentables et pertinents pour le développement durable, Addis Abeba, Décembre 1996.

SALA DIAKANDA MPEMPELE Daniel Introduction à l'étude des populations, les documents pédagogiques de l'IFORD, Juin 1992.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN, Enquête socio anthropologique pour l'élaboration du code de la famille, Bangui RCA, Janvier 1995.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN, Enquête Démographique et de Santé Bangui RCA, Macro International Avril 1995.

MINISTRE DE LA FAMILLE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE, Code de la Famille et des Personnes, Synthèse des Résultats, 2002.

NGANARE JONAS: Etat matrimonial et nuptialité, Analyse du recensement Général de Population de 1988, RCA, Mars 1993.

KOUTON Etienne Folabi, Evaluation et Recherche des facteurs de la fécondité précoce au Bénin, Institut de Formation et de Recherche Démographique, Yaoundé, Décembre 1997.

HERTRICH Véronique, Permanence et Changements de l'Afrique Rurale : Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali, CEPED, les Etudes du CEPED n 14 Décembre 1996.

CALVES Annes-Emmanuele et MEEKERS Dominique, Statut matrimonial et Valeur des enfants au Cameroun, CEPED, les dossiers du CEPED n 47 Paris Octobre 1997.

DONADJE F, : Nuptialité et fécondité des hommes au sud Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin, Academia, Louvain la Neuve, 222 pages, 1992.

GUBRY Françoise, Analyse de la nuptialité, dans les Documents pédagogiques de l'IFORD, Yaoundé, 159 pages, 1984.

ANNEXES

LES TABLES DE NUPTIALITE